Maître François LIEURADE Huissiers de Justice Associé à la SELARL LIEURADE

Etude principale 18 rue Parmentier 95200 SARCELLES Tél.: 01.34.69.00.42 Fax: 01.34.69.17.31 Email: françois.lieurade@huissier-justice.fr Etude annexe 3 bis avenue de Paris 95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 11 Octobre 2016 Page 1 sur 9



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE ONZE OCTOBRE

A LA REQUETE DU:

LE CREDIT LYONNAIS S.A., immatriculée au RCS LYON B 954 509 741 au capital de 1.847.860.375 €, ayant son siège social à LYON (69) 18, rue de la République et son siège central à VILLEJUIF (94) 20, Avenue de Paris.

agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) — Tél + 33 01 34 20 15 62 — Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU:

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 9 Septembre 2016.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description d'une maison sise 4 avenue Leclerc à Goussainville-95190, cadastrée section AB numéro 134, appartenant à Monsieur Yahia AIT ALI et Madame Naima AIT ALI née BENSETTOU ainsi qu'il est plus amplement décrit audit commandement.

Je, Marie-Pierre LIEURADE huissier de justice de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussignée,

Déférant à cette réquisition, je me suis transportée 4 avenue Leclerc à Goussainville-95190.

Où étant ce jour sur place à 11 heures, assisté d'un serrurier et de deux témoins majeurs, en présence de l'entreprise CERTIMMO,

J'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Monsieur AIT ALI me reçoit et après lui avoir décliné mes nom et identité ainsi que l'objet de ma mission, il m'indique ne voir aucune objection à son bon déroulement

Il m'indique occuper les lieux avec son épouse et leurs 3 enfants.

Les lieux consistent en une maison comprenant de dépendances, au sous-sol, une cave, au rez de chaussée, une cuisine, une salle à manger, un salon, une salle de bains, à l'étage deux chambres et un WC; le tout élevé sur un jardin à l'état d'entretien.



Le pavillon présente des façades à l'état d'usage.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont également à l'état d'usage.

Les lieux sont distribués comme suit :

Une entrée qui ouvre sur un séjour :

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est à l'état d'usage.

Le carrelage du sol, la peinture des murs et du plafond sont à l'état d'usage.





Le séjour :

Le carrelage recouvrant le sol et les faïences murales, la peinture des murs et du plafond sont en bon état.

- Trois points lumineux centraux.
- Une baie coulissante à simple vitrage.



Constat du 11 Octobre 2016 Page 4 sur 9



La cuisine :

Le carrelage recouvrant le sol, le carrelage de protection des murs et la peinture des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une série de placards bas assortis à l'état d'entretien.
- Un évier à un bac muni d'un robinet mélangeur.



On accède à la cave par un escalier en béton. Celle-ci est inaccessible, encombrée de divers objets.



Constat du 11 Octobre 2016 Page 5 sur 9



- Le salon :

Le carrelage recouvrant le sol, les faïences murales, la peinture des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Deux points lumineux centraux.
- Une baie coulissante à simple vitrage.



- La salle de bains :

Le carrelage recouvrant le sol est à l'état d'usage.

Le carrelage de protection des murs et la peinture sont à l'état d'usage.

- Une baignoire.
- Un lavabo.
- Un chauffage mural électrique.
- Un point lumineux central.





L'escalier en contreplaqué conduisant à l'étage est en mauvais état, sa structure est instable :



- Les WC:

Le linoleum recouvrant le sol est à l'état d'usage.

- Un bloc WC
- Un lave main

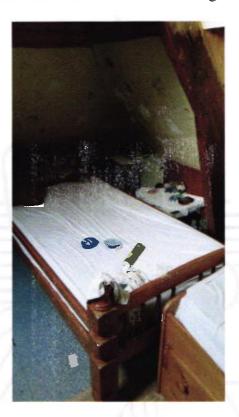


- La première chambre :

Les dalles de moquette recouvrant le sol sont en mauvais état. La peinture des murs est également en mauvais état.

L'équipement comprend :

• Un vasistas à châssis bois à double vitrage.



- La deuxième chambre :

La moquette recouvrant le sol est en mauvais état. La peinture des murs est également en mauvais état.

- Une fenêtre à simple vitrage.
- Un convecteur électrique.





Monsieur AIT ALI me déclare que les lieux sont chauffés au fioul.

EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

